



Asfad – I.S.C. RENNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

Intervenant Social en Commissariat (ISC) - RENNES

SOMMAIRE

A – LE CADRE D’INTERVENTION	3
A.1 – Un poste porté par l’Asfad.....	3
A.2 – basé à l’Hôtel de Police de RENNES	3
A.3 – ...qui repose sur une convention tripartite	3
B – UN DISPOSITIF TERRITORIALISE A LA CIRCONSCRIPTION DE RENNES	4
B.1 – Origine du poste	4
B.2 – Mise en œuvre de la mission.....	4
B.2.1 – Organisation du poste.....	4
B.2.2 – Origine des demandes d’intervention	4
B.3 – L’ISC, au cœur d’un maillage partenarial.....	5
B.3.1 – Un relais entre les services de Police.....	5
B.3.2 – ... et les services extérieurs.....	6
C – L’ACTIVITÉ DE L’ISC EN 2019.....	7
C.1 – Nombre de dossiers traités.....	7
C.2 – Caractéristiques principales des bénéficiaires.....	8
C.3 – Nature des problématiques rencontrées.....	9
D – LA PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL ET A DES FORMATIONS	10
D.1 – L’ANISCG	10
D.1.1 – Réunions de l’ANISCG	11
D.1.2 – Formation dispensée	12
D.2 – Participation à des réunions et des temps de formation	12
D.3 – Participation à des groupes de travail	13
D.4 – Participation à la formation de stagiaires.....	14
E – ÉVOLUTION DU POSTE.....	15
E.1 – Développement de l’unité ISCG à l’Asfad	15
E.2 – Développement des postes d’ISCG sur le département.....	15
F– CONCLUSION.....	15
ANNEXES.....	16

A – LE CADRE D'INTERVENTION

A.1 – Un poste porté par l'Asfad...

L'Asfad est une association qui, depuis plus de 35 ans, développe ses activités au sein de quatre pôles, spécialisés dans quatre domaines : Cohésion Sociale, Protection de l'Enfance, Petite Enfance, Insertion socio-professionnelle.

Le poste d'ISC dépend du Service de Prévention contre les Violences Conjugales et/ou Intra-Familiales (SPVCIF), intégré dans le Pôle Cohésion Sociale de l'Association (cf. annexe 1).

L'ISC est sous l'autorité hiérarchique de l'Asfad.

A.2 – basé à l'Hôtel de Police de RENNES...

La Police Nationale assure la protection des personnes et des biens. Elle lutte contre la délinquance et la criminalité à travers des missions de prévention et de répression. Ces missions sont confiées à la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), appelée localement Direction Départementale de Sécurité Publique (DDSP).

L'Hôtel de Police de RENNES est le siège des forces de la Police Nationale de la DDSP d'Ille et Vilaine. Sollicités 24h/24, toute l'année, pour répondre, parfois dans l'urgence, à des situations difficiles et dans un contexte de détresse extrême, les Policiers sont des acteurs de proximité au profit de la population.

L'activité de l'ISC se révèle lorsque les Policiers sont confrontés à de telles situations. Il apparaît alors comme un relais de grande proximité, d'autant que beaucoup de situations relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique. L'action de l'ISC permet aux Policiers de se concentrer sur leur cœur de métier et d'intervenir à un moment de crise où se reconfigurent des choix de vie.

L'ISC est sous l'autorité fonctionnelle de la DDSP, qui fixe le cadre général de son activité et les moyens de fonctionnement que la convention met à sa charge.

A.3 – ...qui repose sur une convention pluri-partite

Un cadre de référence national, datant de 2006, permet d'établir les fondations d'un travail auprès des différents professionnels engagés dans le dispositif ISC.

Localement, l'ISC de RENNES se réfère à la convention annuelle signée en 2018 par l'Asfad et par les financeurs du poste que sont : la Ville de RENNES, le Département et l'État (au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD).

Cette convention stipule : « *Les missions de l'assistant de service social s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Asfad, en étroite collaboration avec les services de Police.*

Elles comportent :

- ✓ *L'écoute, l'accueil, le conseil et l'orientation sur le plan social du public confronté aux violences, en particulier aux violences intrafamiliales et aux violences faites aux femmes, y compris dans l'urgence ;*
- ✓ *L'analyse et l'évaluation sociale des situations sociales révélées à l'occasion de l'action des services de Police ;*
- ✓ *La première orientation et le signalement, si nécessaire, aux services concernés du public en situation de vulnérabilité sociale, décelée à l'occasion de l'activité des services de Police ».*

Un comité de pilotage s'est tenu le 12/09/19 à Rennes Métropole avec les financeurs, une occasion d'examiner les bilans d'activité et comptable de l'année 2018 et d'aborder des éléments de fonds.

B – UN DISPOSITIF TERRITORIALISE A LA CIRCONSCRIPTION DE RENNES

B.1 – Origine du poste

Dans les années 1970/80, le rapport du député BELORGEY sur les activités de Police démontre une forte dominante sociale de la majorité des interventions, inexploitées pour prévenir la réitération des actes. Les Policiers n'étant pas destinés à remplir ce rôle social, aucune suite n'y est donnée. Une réflexion est amorcée autour d'un dispositif : l'ISC. Le premier poste naît en 1990 à Limoges.

C'est en 2006 que le poste d'ISC est créé à RENNES. La même année, la DDSP d'Ille et Vilaine recrute une Psychologue, qui intervient également pour favoriser l'accueil du public.

B.2 – Mise en œuvre de la mission

B.2.1 – Organisation du poste

Le bureau de l'ISC est situé derrière l'accueil du Commissariat, entre le bureau de la Psychologue et celui de la fonctionnaire de Police en charge du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) et proche des bureaux des enquêteurs de l'Unité de Protection Sociale (UPS, qui regroupe la Brigade des Mineurs, la Brigade des Mœurs et le Groupe Pour les Personnes Vulnérables).

Des rendez-vous sont proposés aux usagers désirant rencontrer l'ISC, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (annexe 2).

Si la situation l'exige (problème de logement ou alimentaire), un créneau peut être proposé le jour même.

Pour répondre à la demande des personnes en activité professionnelle, une souplesse dans les horaires est possible par des propositions sur les temps du midi ou en fin de journée.

B.2.2 – Origine des demandes d'intervention

La saisine de l'ISC se fait principalement par les Agents de Police dépendant de deux services (annexe 3) :

- 1. Le Service d'Intervention d'Aide et d'Assistance de Proximité.** Le SIAAP regroupe les professionnels chargés d'accueillir le public, de prendre en charge les victimes, de réceptionner les appels du 17, d'intervenir comme équipage de jour comme de nuit.
- 2. La Sûreté Départementale** assure une mission d'investigation. Ces services informent directement l'ISC d'une situation ou remettent ses coordonnées à la personne, après avoir repéré, au cours de l'exercice de leurs fonctions, un besoin ou une situation relevant de difficultés sociales et/ou familiales.

L'ISC peut s'autosaisir en accédant aux comptes rendus d'intervention de « *Police Secours* » et aux déclarations de main-courante du public, puis en se mettant à la disposition du public (par téléphone ou par courrier).

Les partenaires peuvent aussi être orienteurs, notamment lorsqu'ils rencontrent des personnes

qui évoluent dans un contexte de violence, mais hésitent à engager une procédure policière. L'intérêt est d'échanger sur les freins rencontrés par la personne (crainte de représailles, méconnaissance des procédures, barrière de la langue, vulnérabilité, etc...) et sur des perspectives de changements pour briser le cercle des violences.

Il peut également s'agir de personnes déjà connues des services de Police, ayant besoin d'être accompagnées et renseignées dans la procédure déjà engagée, ou de personnes confrontées à une difficulté, ne sachant si elles doivent privilégier une voie judiciaire ou amiable.

Lorsque les personnes appellent d'elles-mêmes, c'est bien souvent après avoir déjà rencontré l'ISC, en sollicitant à nouveau le dispositif pour des conseils lorsque leur situation n'a pas ou peu évolué.

B.3 – L'ISC, au cœur d'un maillage partenarial

Dans la continuité de l'année précédente, en lien avec la prise de poste de l'ISC, le travail avec les différents partenaires s'est poursuivi : en renforçant le travail de collaboration avec les agents de Police et en rencontrant d'autres partenaires pour une meilleure connaissance des dispositifs du territoire.

B.3.1 – Un relais entre les services de Police...

Le travail avec les différents services de Police est quotidien, au travers des situations, des procédures. Ces échanges participent à une meilleure compréhension de l'institution et à un meilleur travail de collaboration.

Compte tenu du travail réalisé auprès du public, la Psychologue et l'ISC ont rapidement mis en place des temps d'échange hebdomadaires d'une heure. A cette occasion, il s'agit d'évoquer les orientations vers l'une et l'autre, les situations communes, des informations sur l'activité, sur le fonctionnement institutionnel ou sur les partenaires.

Un bilan interne a été organisé le 5/11/19 à l'Hôtel de Police entre la DDSP et l'Asfad, représentés par leur direction. Il en est ressorti que les missions de l'ISC ne sont pas si évidentes pour certains Agents et que le réflexe de faire appel à la professionnelle n'est pas encore systématique pour tous. En effet, l'effectif ne représente pas moins de 440 Agents de Police (intervenant au SIAAP ou à la SD) avec qui potentiellement travailler. D'où l'importance d'initier des échanges ponctuels et réguliers auprès des Agents, afin de maintenir la visibilité du poste.

C'est dans ce but que l'ISC a initié des temps d'échange avec la responsable de l'accueil du commissariat et du GAAP (Groupe d'Aide et d'Assistance de Proximité) le 13/11/19, avec le GPPV (Groupe de Protection des Personnes Vulnérables qui correspond à la Brigade réalisant principalement les enquêtes liées aux faits de violences conjugales) le 12/12/19, et avec la Brigade des Mineurs le 19/12/19.

Le Centre Départemental des Stages et de la Formation (CDSF) de la DDSP sollicite également la psychologue et la fonctionnaire de Police du Bureau d'Aide aux Victimes et l'ISC. Ces trois postes sont présentés comme le « *Pôle psychosocial* » du Commissariat de RENNES : leurs missions ont été présentées à des élèves Gardiens de la Paix, des Adjoints de Sécurité (ADS) et des fonctionnaires titulaires arrivant en poste, les 4/03, 3/09 et 10/09/19.

Le service de communication de l'Hôtel de Police a également mis en lumière le travail du « *Pôle Psychosocial* » :

- par le biais de la lettre d'information de la DDSP35 du 1^{er} trimestre 2019, adressée aux Agents de Police : « Zoom sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes » (annexe 4) ;
- par le biais d'une rencontre avec le groupe de travail « *Harcèlement sexuel* » des établissements universitaires de RENNES. Une rencontre en petit groupe a eu lieu le 23/05 au Commissariat. Plusieurs temps ont été nécessaires pour préparer ces rencontres, notamment pour créer un outil sur les missions du Pôle, qui sera présenté en grand groupe, à l'université, en 2020 (annexe 5).

B.3.2 – ... et les services extérieurs

L'ISC n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours. La finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées par les Policiers, vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Cela nécessite donc d'entretenir les relations partenariales, pour favoriser l'interconnaissance et avoir une bonne connaissance des dispositifs proposés par chacun. Plusieurs rencontres se sont déroulées à cet effet :

- 8/02 : Immersion de l'ISC auprès de l'ISG de VITRE, pour un échange sur les environnements respectifs des intervenants (l'inverse a eu lieu en 2018) – Brigades de LA GUERCHE, puis de JANZE
- 13/03 : Observation en audiences correctionnelles au Tribunal
- 26/03 : Rencontre avec Espace Médiation
- 5/04 : Rencontre avec l'UAIR
- 27/06 : Portes ouvertes de l'UVMEP – Asfad
- 3/07 : Rencontre avec une juriste du CIDFF
- 5/07 : Table ronde sur « *le rôle des différents intervenants dans l'accueil et le suivi des victimes d'infractions pénales* », organisée par le CDAD35
- 20/09 : Portes ouvertes du LAEP - Asfad
- 14/10 : Rencontre avec l'UDAF
- 19/11 : Observation en audiences auprès du Juge aux Affaires Familiales
- 12/12 : Rencontre avec les services sociaux hospitaliers et les établissements de santé d'Ille et Vilaine pour une présentation du poste d'ISC notamment (Asfad, Capitaine UPS du commissariat et SOS Victimes conviées).

Du fait de son rattachement à deux institutions, l'ISC est souvent sollicité pour participer à des instances, réunions et autres manifestations afin de faire connaître le poste et les choix qui sont à faire sont alors prioritaires.

Le 13/11/19, un temps d'échange autour de la prise en charge des victimes de violences conjugales a été organisé au Tribunal, entre M. ASTRUC, Procureur de la République, à l'initiative de cette rencontre, les ISCG d'Ille et Vilaine et la Psychologue du Commissariat. Le Grenelle sur les Violences Conjugales a mis tous les acteurs de la problématique à l'honneur et le dispositif des ISCG a suscité un intérêt particulier dans le secteur social.

C – L'ACTIVITE DE L'ISC EN 2019 (annexe 6)

C.1 – Nombre de dossiers traités

La Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de RENNES intervient auprès des habitants de :

- RENNES
- SAINT JACQUES DE LA LANDE
- CESSON SÉVIGNÉ
- SAINT GRÉGOIRE
- CHANTEPIE

soit un secteur représentant 266.456 habitants (INSEE, recensement 2016).

Sur l'année 2019, l'ISC a été saisie 346 fois et a pu engager 257 prises en charge avec les usagers concernés. Cette différence s'explique par le fait que les partenaires s'appuient sur le poste d'ISC pour échanger sur des situations, recevoir des conseils ou orienter des personnes : ces saisies n'aboutissent pas nécessairement par un entretien avec l'usager concerné.

366 entretiens ont été réalisés. Une seule rencontre suffira dans certaines situations, mais pour d'autres, un investissement plus soutenu du professionnel peut être nécessaire. Il n'est pas rare que les entretiens durent 1h30, voire 2 heures, notamment lorsque le recours à un interprète est nécessaire.

Les entretiens physiques sont plus nombreux que les entretiens téléphoniques (ne sont pas concernées les prises de rendez-vous ou les réorientations directes) qui viennent bien souvent en complément des entretiens physiques.

En effet, au-delà des entretiens, l'activité quotidienne de l'ISC est marquée par la gestion journalière des sollicitations initiées par les partenaires ou le public et le temps consacré aux suites des entretiens réalisés.

En effet, en fonction des situations, des recherches peuvent être nécessaires, ou des liens avec des partenaires peuvent s'avérer utiles. Ainsi, l'ISC a opéré plus de 700 échanges avec les partenaires et réalisé 190 écrits (échanges mails, attestations...), ceci en lien avec le rôle d'interface de l'ISC.

Le public prend rendez-vous directement auprès du professionnel, généralement par téléphone. L'ISC est saisie dans :

- 53 % des situations par les services de Police qui transmettent ses coordonnées au public : ce sont majoritairement les Agents de première intention, à savoir les Agents d'accueil et les Policiers du GAAP qui enregistrent les plaintes et les mains courantes ;

- 41 % des situations par les partenaires : directement ou en orientant le public vers l'ISC.
Les principaux orienteurs sont les services sociaux, mais également par l'Asfad ;
- 6 % sont des sollicitations directes d'utilisateurs qui, pour l'essentiel, avaient déjà sollicité l'ISC (sinon, coordonnées trouvées sur internet).

L'ISC ayant accès à certaines données de la Police, il lui est possible de se mettre à la disposition du public qui aurait dénoncé une infraction par le biais d'une main-courante, ou auprès de qui la Police se serait déplacée (via Police Secours), mais cette démarche proactive n'a été initiée que 11 fois cette année. Cela s'explique par la quantité d'orientations réalisées qui a suffi à nourrir l'activité journalière sur un territoire densément peuplé. De plus, le poste, implanté depuis douze ans au Commissariat de RENNES, est bien repéré.

Pourtant, ce dispositif a l'originalité de susciter le public à oser venir parler des difficultés rencontrées, avant même parfois qu'une demande soit formulée, favorisant ainsi une intervention de proximité. De plus, l'intérêt de la mise à disposition est de repérer précocement certaines situations, afin de prévenir une éventuelle dégradation. Un travail de réflexion autour des mises à disposition est questionné.

Bien que des permanences puissent se tenir en Bureau de Police, aucune demande n'a été formulée en ce sens. La convention autorise également des visites à domicile lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer dans les locaux des services de Police, mais là encore, aucune demande n'a été faite auprès de l'ISC et cette dernière n'y a pas vu l'intérêt dans les situations rencontrées. On peut en déduire que le public se déplace facilement sur la CSP de RENNES.

C.2 – Caractéristiques principales des bénéficiaires

L'ISC peut recevoir toute personne concernée par une procédure en tant que victime ou mise en cause, ou venant pour des conseils en lien avec une infraction et auprès de qui les Policiers sont intervenus et/ou sont susceptibles de le faire.

En 2019 :

- 71 % des bénéficiaires sont comptabilisés comme « *victimes* », au sens où une dénonciation a été déposée auprès des Agents de Police par le biais d'une main-courante ou d'une plainte et/ou une procédure est en cours ;
- 5 % étaient comptabilisés en tant que « *mis en cause* » ;
- 24 % des situations l'étaient dans une démarche de conseil (hors champ pénal).

Les saisines concernent majoritairement des victimes.

Peu de personnes viennent en amont d'une procédure, d'autant que les échanges avec les partenaires pour des conseils sont comptabilisés dans les 24 % de saisines et l'ISC ne rencontre pas nécessairement la personne à l'issue.

Ces dossiers concernent les situations pour lesquelles un soutien est recherché en dehors de toute procédure judiciaire, notamment si la personne ne désire pas déposer plainte ou déclarer une main courante. Il s'agit alors de permettre à la personne de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

Rares sont les orientations de personnes mises en cause.

Les personnes rencontrées sont à 83 % de sexe féminin et la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.

Sur les situations traitées, 58 % ne sont pas connues des services sociaux, ou alors cette information n'est pas connue de l'ISC, ce qui la positionne, au même titre que les Agents de Police, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficultés sociales et/ou familiales. Le poste de l'ISC montre là sa complémentarité de travail à engager avec les services du Département.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 69 % au territoire de RENNES
- 5 % à celui de SAINT JACQUES DE LA LANDE
- 1 % à celui de SAINT GRÉGOIRE
- 2 % à celui de CESSON SÉVIGNÉ
- 2 % à celui de CHANTEPIE
- 13 % à des communes extérieures : ce chiffre s'explique par le fait que les Policiers, habitués à travailler avec l'ISC, ont le réflexe de lui soumettre des dossiers qu'ils traitent, indifféremment de la commune d'habitation. En effet, le principe de « *guichet unique* » permet aux victimes de déclarer une main-courante ou de déposer plainte, même si le service territorial n'est pas compétent. De plus, un certain nombre de femmes hébergées à l'Asfad et orientées vers l'ISC ne vivaient pas nécessairement à RENNES avant d'être mises en sécurité par l'association
- Pour 8 % des situations, le secteur d'origine est inconnu (essentiellement les situations évoquées dans le cadre d'un échange partenarial).

Sur le territoire de RENNES :

- 17 % du quartier du Blosne
- 17 % de celui de Cleunay
- 15 % de celui de Maurepas
- 7 % de celui de Villejean
- 6 % de celui de Bréquigny
- 38 % relèvent d'autres secteurs rennais (soit hors Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

C.3 – Nature des problématiques rencontrées

Faits de violences : ils correspondent aux trois quarts des situations, soit 74 %.

Ces violences sont exercées pour 73 % d'entre elles, dans le cadre d'une relation conjugale ou ex-conjugale (ce qui représente 187 saisines ou 144 personnes rencontrées) et la violence physique est présente dans 65 % de ces situations.

Dans 7 % des situations, les violences s'opèrent dans un contexte intrafamilial, 5 % dans des situations de conflit de voisinage

Ces statistiques montrent que l'ISC reste un acteur prépondérant du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes à RENNES (annexe 7).

Faits hors violence

26 % des dossiers portaient sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les parents d'enfants en difficulté ou à risque : 32 % des situations
- les conflits conjugaux en lien ou non avec la garde d'enfants : 20 %
- les personnes isolées en difficulté sociale : 17 %
- les personnes en difficulté atteintes de troubles psychiques : 12 %.

Les situations de personnes isolées en difficultés sociales sont souvent des situations de personnes en errance, âgées et/ou désorientées.

Sur l'année, l'ISC a saisi 3 fois la Protection de l'Enfance via une information préoccupante (annexe 8).

Orientations

Le travail avec les différents partenaires est essentiel. Les principaux acteurs sollicités sont les Services du Département (notamment sur la question du logement ou en matière de Protection de l'Enfance), les Services de Police et les associations de la Plateforme de Lutte contre les Violences du 35.

D'autres orientations, plus à la marge, peuvent être préconisées auprès de l'Education Nationale, la CAF, les différents services de justice, la préfecture, les mairies, la CASED (Cellule d'Accueil Spécialisée de l'Enfance en Danger), le service social hospitalier, Pôle Emploi, les conseillers conjugaux, les centres sociaux, le CELPN (Centre Education Loisirs de la Police Nationale), etc.

D – LA PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL ET A DES FORMATIONS

D.1 – L'ANISCG

Le dispositif ISC est un dispositif national, fédéré par l'Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie (ANISCG), subventionné par le FIPD, qui a pour mission d'aider à la stabilisation et au développement de ces postes.

Aujourd'hui, il existe 271 ISCG qui interviennent en Commissariat ou en Gendarmerie, ou sur des postes mixtes (Commissariat et Gendarmerie).

L'Asfad adhère à l'ANISCG, qui s'est fixé 4 objectifs majeurs :

- *« Établir la mise en réseau des ISCG, en organisant des dynamiques régionales regroupant l'ensemble des professionnels concernés ;*
- *Fédérer les différents acteurs locaux en assurant une assistance à la maîtrise d'ouvrage, dans l'élaboration d'un projet d'ISCG sur les territoires non pourvus ou d'extensions du dispositif existant ;*
- *Proposer un catalogue de formations destinées aux ISCG, Policiers, Gendarmes et Travailleurs Sociaux ;*

- *Participer au développement du dispositif en assurant une fonction d'observatoire du dispositif d'interventions sociales en Commissariat et Gendarmerie. »*

D.1.1 – Réunions de l'ANISCG

• Régionale :

L'ANISCG organise deux fois par an des rencontres régionales d'une journée, qui ont lieu à l'Asfad compte tenu de la position centrale de la capitale bretonne vis-à-vis des régions représentées. Cette année, une seule réunion a été organisée le 5/06/19, regroupant les régions de l'ancienne Basse Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire, ce qui représente une vingtaine d'ISCG.

Ces rencontres se déroulent en deux temps :

- Le Chargé de mission transmet des informations nationales, suit l'évolution du dispositif. Un nouvel outil est utilisé depuis 2019 pour harmoniser l'interprétation des chiffres sur le plan national. L'outil de l'ANISCG complète celui utilisé par l'Asfad ;
- Dans un second temps, les ISCG abordent leur travail en évoquant des situations difficiles ou en abordant des thèmes de réflexion.

Ces temps permettent aux ISCG de ne pas se sentir trop isolés sur leur poste et de rechercher une cohérence dans leurs interventions.

En effet, la pratique des ISCG peut être très différente en fonction du secteur d'intervention (Commissariat/Gendarmerie) ou en fonction de la structure qui porte le poste (associations/départements/collectivités).

Le coordinateur de l'association diffuse également régulièrement par mail des informations pertinentes pour la fonction et reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des Commissariats/Gendarmeries.

En 2019, l'ANISCG a proposé à l'ISC de RENNES de suppléer la référente régionale dans son rôle de représentation du dispositif sur le Grand Ouest, notamment pour faire du lien entre les ISCG de la zone et l'ANISCG (recensement des postes dans le Grand Ouest, actualisation du répertoire des ISCG, besoins de formations, organisation matérielle pour les mettre en place, informations importantes à transmettre, etc.).

• Nationale :

Le 8/11/19 s'est tenue la journée nationale de l'ANISCG, au cours de laquelle a été rendu officiel l'ONISCG (Observatoire National du dispositif), afin de soutenir la fonction des ISCG et leur pratique singulière. En effet, l'éparpillement des postes, les différents employeurs, et parfois la confusion avec d'autres dispositifs, comme ceux de l'aide aux victimes, rendent l'identification et le recensement difficiles. En recensant les postes avec des informations qualitatives affinées, l'ANISCG veut tendre vers une meilleure compréhension des pratiques et des effets du dispositif pour être force de propositions afin d'améliorer le dispositif.

Au cours de la journée, différents professionnels ont témoigné de leurs expériences de travail

particulières, notamment auprès des jeunes primo-délinquants ou encore auprès des couples « en crise ».

Un outil de management a été évoqué lors de cette journée : « *Encadrer des ISCG ? Quelques clés pour un management singulier* ». Ce travail est le fruit d'une réflexion menée par le coordinateur ANISCG sur des temps de travail dédiés, avec les ISCG dans un premier temps, puis avec les encadrants des ISCG de la Région Ouest.

En effet, la distance intrinsèque entre les ISCG et leur manager peut générer des incompréhensions et des attentes. Ce guide en fait le constat et apporte certains repères et points de vigilance à avoir, pour un encadrement adapté (voir sommaire en annexe 9) :

http://www.aniscg.org/public/Medias/encadrer_des_iscg_quelques_cles_pour_un_management_singulier_aniscg_novembre_2019.pdf

D.1.2 – Formation dispensée

La spécificité de la fonction des ISCG génère des besoins de formations spécifiques que propose l'ANISCG.

L'ISC a participé à la thématique sur « *Le positionnement professionnel de l'ISCG : secret professionnel, partage d'informations, responsabilité et éthique* », organisée les 17 et 18/06/19 à Paris. La Responsable de l'unité des ISCG portée par l'Asfad a souhaité y participer afin de mieux appréhender les postes, ce qui lui a permis d'en comprendre la complexité. Ce temps est animé par le Coordinateur national de l'ANISCG. La formation est proposée pour accompagner les ISCG dans leur manière de penser leur pratique, en lien avec la nature et les sources multiples des informations dont ils ont connaissance, des partenaires avec lesquels ils travaillent et par la tension qui marque les situations rencontrées, ce qui les placent dans une situation de responsabilité importante.

D.2 – Participation à des réunions et des temps de formation

L'Asfad réunit :

- Mensuellement, l'équipe du SPVCIF, au siège de l'Association, pour :
 - ✓ Participer à la vie du service, échanger des informations communes aux différentes unités qui la composent
 - ✓ Participer, avec le Service d'Hébergement d'Urgence, à des temps d'Analyse de Pratiques, au cours desquels un intervenant extérieur propose un espace aux professionnels pour réfléchir à leur pratique ;
- Annuellement, le personnel sur des temps forts de l'Association :
 - ✓ Réunion plénière du Pôle Cohésion Sociale (21/05)
 - ✓ Réunion plénière de l'Asfad (4/06/19)
 - ✓ Journée associative (8/10/19).

10 % du temps d'activité de l'ISC est dédié à sa participation aux réunions institutionnelles et pour les temps de formation.

L'ISC n'étant pas physiquement présente à l'Asfad, ces temps favorisent le sentiment d'appartenance à l'association.

Le 4/07/19, les salariés nouvellement arrivés ont découvert les différents services de l'Asfad, par une visite guidée des locaux, pour une meilleure connaissance de l'organisation de l'Association, permettant aux salariés de mieux s'y repérer.

L'ISC a également pu participer à la vie de l'association à travers différents temps :

- 21/10/19 : réunion pour organiser le fonds documentaire de l'Asfad, qui bénéficie d'un certain nombre d'ouvrages ressources pour les professionnels de l'Association. Afin d'en faire profiter le plus grand nombre, une bibliothèque commune, transversale aux différents services et professionnels basés à distance, pourra à terme être consultable par tous ;
- 4/11/19 : réunion organisée afin de connaître les besoins spécifiques des professionnels autour de la question des violences conjugales, pour organiser des temps de réflexion communs, la problématique étant transversale à plusieurs services de l'Asfad.

Du 25 au 27/09/19, l'Asfad a organisé une formation « *Initiation à la pratique systémique* », dispensée par PEGASE, afin d'outiller les professionnels à cette approche, en s'appuyant sur les ressources des personnes reçues.

D.3 – Participation à des groupes de travail

• A l'Asfad

Outil statistique et rapport d'activité

Les ISCG ayant le souci de mettre en lumière le travail réalisé auprès du public reçu, la question de l'outil statistiques a fait l'objet de plusieurs temps d'échange. En début d'année dans un premier temps, plusieurs créneaux ont été consacrés à l'élaboration du rapport d'activité 2019, à savoir les 7, 15 et 17/01 et les 21/03 et 9/04.

En fin d'année, l'Asfad a de nouveau souhaité améliorer l'outil : des groupes de travail se sont constitués (ISCG, Responsable de service et Assistante de Direction) les 16/09, 18/10, 15/11, 9/12 pour définir les items, les critères et construire l'outil sur Excel afin de le rendre opérationnel dès janvier 2020.

En effet, jusqu'ici, les ISCG renseignaient deux outils statistiques :

- celui fourni par l'Etat, qui est commun aux secteurs Police et Gendarmerie. Cet outil est comptable et généraliste : il ne permet pas de répertorier les identités des usagers, ni même d'affiner en fonction des particularités du territoire ;
- un deuxième tableur utilisé à l'Asfad qui nécessitait d'être perfectionné pour le rendre commun aux trois postes d'ISCG portés par l'Association et pour le rendre plus ergonomique et intuitif dans sa logique de remplissage.

Ainsi, les ISCG n'utiliseront plus qu'un seul tableau statistique qui servira de base de remplissage pour le tableau de l'Etat et de répertoire des situations. Le tableur issu de ce travail va faire l'objet d'une phase test d'une année afin de pouvoir ensuite être amélioré.

Table ronde sur la cyberviolence

Dans le cadre du 25.11, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Asfad a organisé une table ronde le 26/11/19 intitulée « *La peur derrière l'écran : les femmes face à la cyberviolence* », à la Maison des Associations, pour informer sur cette nouvelle forme de violence et prévenir les risques qui y sont liés. Durant ce temps, différents partenaires ont été conviés, dont une fonctionnaire de Police. Afin de mener à bien ce projet, des groupes de travail se sont réunis les 30/04, 4/06, 22/10 et 21/11 (annexe 10).

• Au sein des Réseaux Violences Intra Familiales

Compte tenu de la prise de poste récente de l'ISC et des multiples sollicitations partenariales, les encadrants de l'Asfad ont participé à ces groupes de travail, auxquels l'ISC était invitée.

Réseau Rennais des Violences Faites aux Femmes animé par la Ville de RENNES, en place depuis l'été 2019

Le réseau a pour objectif de structurer le partenariat et de favoriser la prise en charge des femmes victimes de violences. C'est un lieu d'interconnaissance des partenaires et d'identification des professionnels ressources. Différents outils et travaux sont en cours :

- proposition de formation commune au réseau : présentation des formations de la Société Bretonne de Psycho-Criminologie et de Psycho-Victimologie (SBPCPV)
- guide ressources à destination des professionnels
- démarche sur le phénomène prostitutionnel à Rennes
- groupe de travail « *Violences sexistes et sexuelles la nuit* » (en commun avec le Conseil de la Nuit de la Ville de RENNES)
- démarche exploratoire - observatoire des violences faites aux femmes...
- un schéma sur la structuration du réseau est en cours de finalisation.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Mairie de RENNES (décembre 2019)

Cette instance vise à dresser un état de la délinquance dans la ville de RENNES, son évolution en termes de types de délinquance et selon les quartiers. L'Asfad a été invitée à cette réunion afin de présenter le poste d'ISC et le bilan de son activité auprès du public.

D.4 – Participation à la formation de stagiaires

Une élève en formation d'assistante sociale de deuxième année était en stage auprès de l'ISC durant deux mois, entre fin 2018 et début 2019. Le stage s'est terminé le 18/01. Un temps d'échange sur l'harmonisation des notes s'en est suivi à ASKORIA le 2/04/19 et un temps de coordination avec les formatrices de terrain de l'élève le 26/04/19.

A la demande de trois élèves en formation, l'occasion s'est présentée pour faire connaître le poste ISC et ses missions :

- Le 15/02 auprès d'une élève en école préparatoire,
- Le 19/03 auprès d'une élève en 3^{ème} année d'éducatrice spécialisée en stage à l'Asfad,
- Le 14/11 auprès d'une élève en 3^{ème} année d'assistante de service social, en stage à l'Asfad.

E – ÉVOLUTION DU POSTE

E.1 – Une plus grande visibilité et implication dans le traitement des violences intrafamiliales

L'année 2019 a sans conteste été celle de la prise de conscience du fléau des violences conjugales. Les mouvements militants, relayés ensuite par le Grenelle des Violences Conjugales, ont permis de réunir les professionnels du secteur médico-social et judiciaire pour réfléchir aux besoins et améliorations possibles dans la prise en charge des victimes.

Au cœur de ce maillage, le rôle des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie a de nombreuses fois été considéré comme pertinent et facilitateur (annexe 7).

E.2 – Développement des postes d'ISCG sur le Département

La Préfecture, le Département d'Ille et Vilaine et certaines collectivités locales affirment leur intérêt et leur soutien au développement des postes d'ISCG. Ces dispositifs semblent avoir été repérés pour leur intérêt. D'ici deux ans, des orientations nationales laissent à penser que l'on devrait à nouveau avoir des développements sur les territoires.

F – CONCLUSION

Au fil des années, la pertinence de ces postes se vérifie et se confirme, quels que soient les motifs d'intervention. Les violences conjugales et intrafamiliales constituent une part importante des saisines de l'ISCG.

Nous avons pu constater en fin d'année 2019, avec le Grenelle sur les violences conjugales et sa déclinaison au niveau du Département ou des territoires, que ces postes étaient très attendus comme un maillon de dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violence existants mais qui restent à améliorer compte-tenu de l'augmentation des situations signalées.

ANNEXES

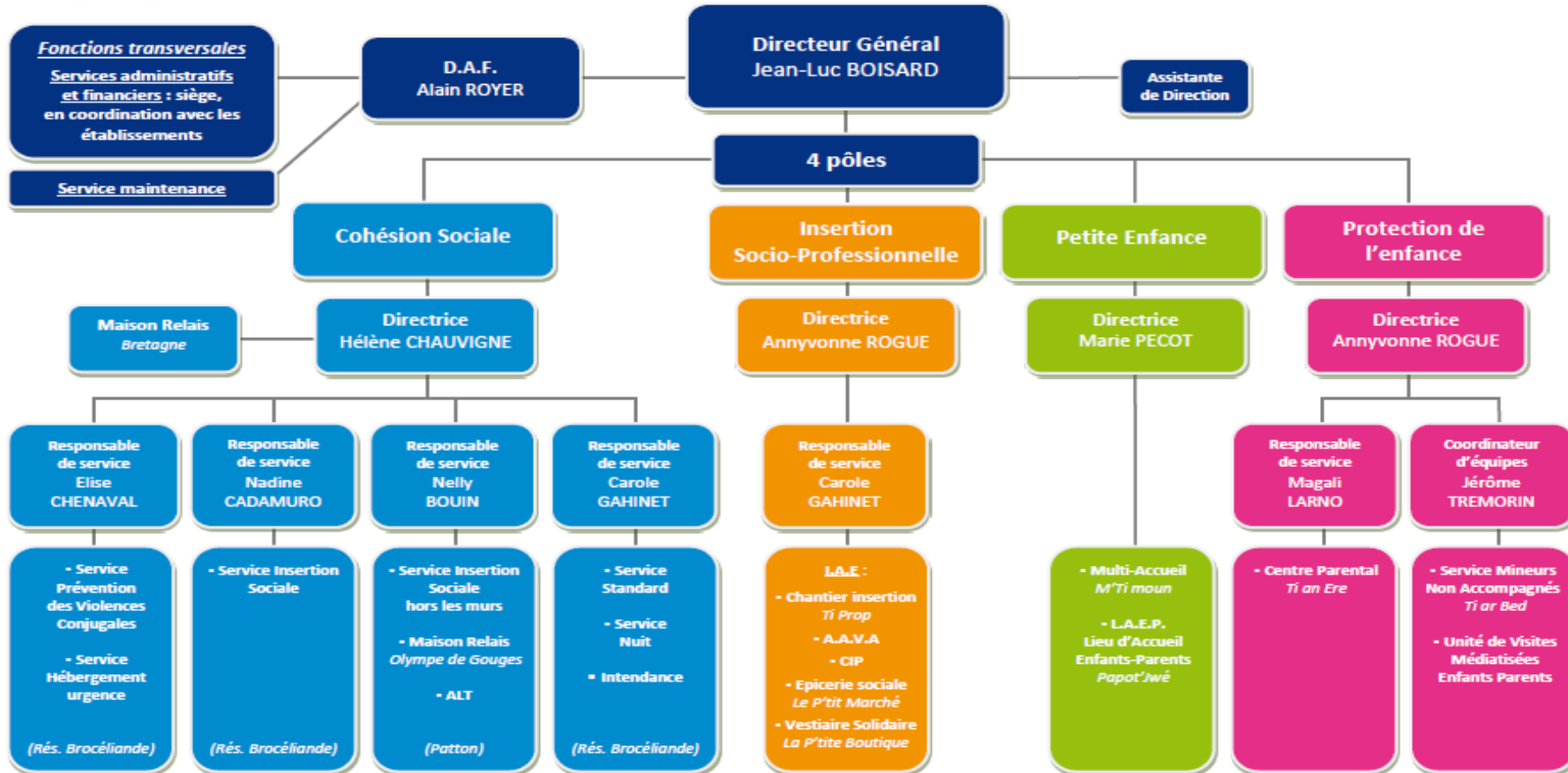
- 1 – organigramme hiérarchique Asfad
- 2 – carte de visite ISC
- 3 – organigramme CSP RENNES
- 4 – lettre d’information de la DDSP35
- 5 – outil de communication
- 6 – activité de l’ISC
- 7 – document de l’ANISCG « *Les intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie* »
- 8 – document de l’ANISCG « *L’intervention sociale en Commissariat et Gendarmerie : un atout pour la Protection de l’enfance* »
- 9 - sommaire du document « *Encadrer les ISCG ? quelques clés pour un management singulier* »
- 10 – flyer « *cyberviolence* »

ANNEXE 1



Organigramme hiérarchique

Actualisé le 29 août 2019



ANNEXE 2



Marie GUYOMARD

Assistante sociale à l'Asfad

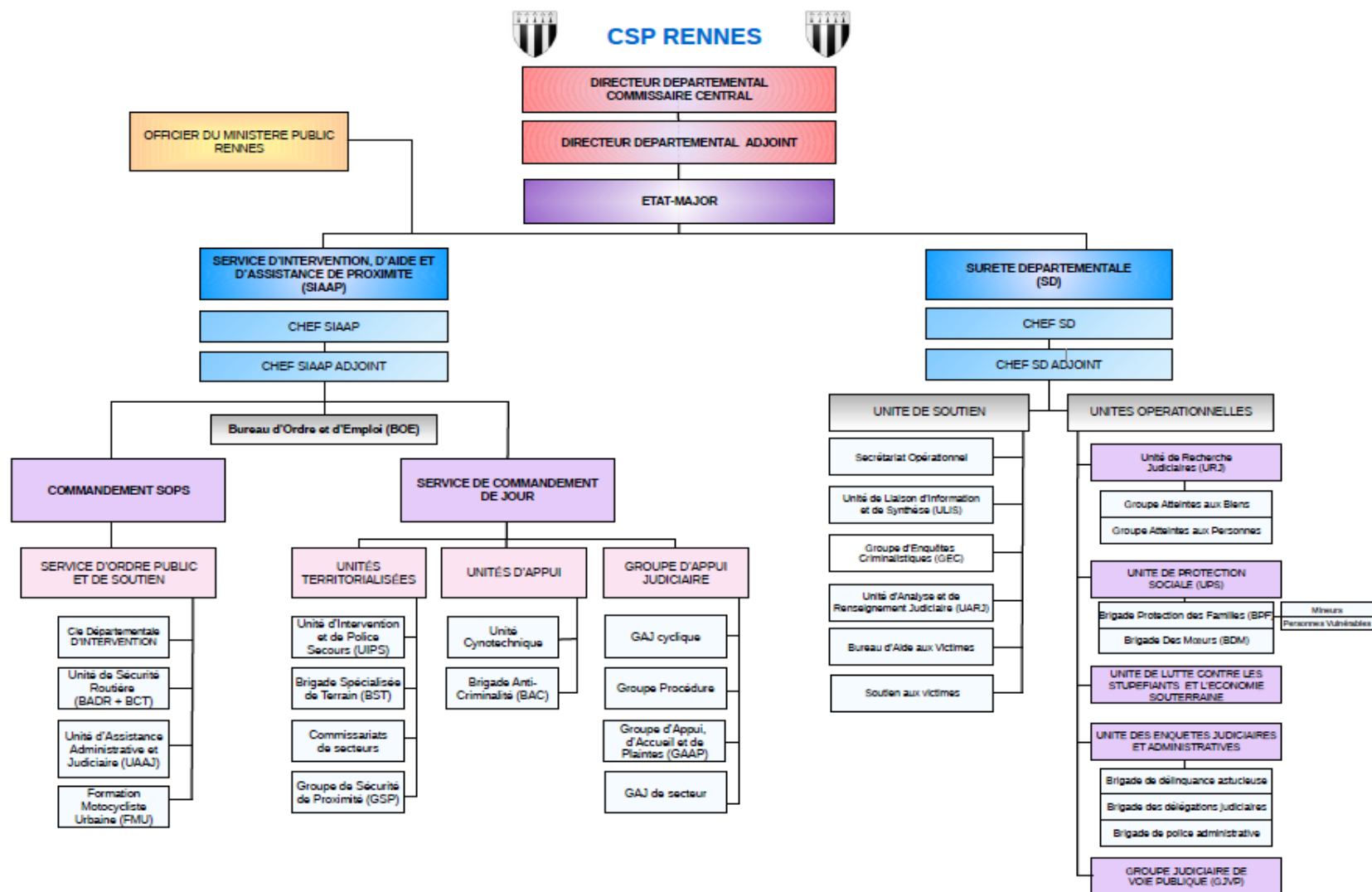
8H30 - 12H30 et 13.30 - 17.30
du lundi au vendredi

Poste basé à l'Hôtel de Police
22, Bd de la Tour d'Auvergne - 35000 Rennes

Tél : 02 99 79 86 28

intervenant-social-rennes@interieur.gouv.fr

ANNEXE 3



Sécurité publique

Lettre d'information de la DDSP 35 – N° 13 – Janvier février mars 2019



Édito



Madame,
Monsieur,
Chers collègues,

La prise de commandement d'un nouveau directeur à la tête d'une DDSP est toujours un événement marquant pour un service mais aussi, je le crois et je le sais, pour l'intéressé directement concerné, encore plus...

L'arrivée d'un nouveau chef s'accompagne toujours de nouvelles façons de faire et d'un regard neuf porté sur nos pratiques, regard neuf enrichissant pour chacun.

Durant cette période d'intérim qui m'a été confiée, période pour le moins animée sur le champ de l'ordre public, je saisais pouvoir compter sur votre parfait engagement.

Patrick Chaudet a quitté l'Ille-et-Vilaine sous ces mêmes couleurs jaunes et parfois noires qui ont accueilli François Angelini.

J'ai la plus grande estime pour ces deux professionnels reconnus.

Dans ce numéro de notre bulletin et au titre de l'actualité, l'importance du renseignement au sein de la Sécurité Publique est présentée par le chef du SRET à travers notre rubrique « portrait ». Un focus est également porté sur notre réponse au phénomène des violences sexistes et sexuelles et également sur la SIR dont l'engagement quasi-systématique a été requis par la DNLIH.

Je vous souhaite une bonne lecture

Vincent LE BORGNE
Commissaire Divisionnaire
DDSP35 par intérim

À la une

La crise des gilets jaunes, un défi pour notre démocratie

Le dernier samedi de manifestation des Gilets Jaunes (ndlr : le 23/03/2019) nous étions arrivés à l'acte 16. Pendant 16 semaines la France a vécu au rythme de ces mouvements de rue. Avant de dégénérer en affrontement, le mouvement avait démarré dans un élan populaire impressionnant.

La mobilisation rurale de départ a gagné les villes. Très rapidement aussi les premiers débordements ont été recensés. Si tous les départements n'ont pas connu des situations identiques et si l'on met à part la situation parisienne, les manifestations dans l'ouest de la France à Rouen, Caen, Nantes et Rennes ont été très violentes. La volonté de « casser du filic » était clairement affichée.

Nous avons connu à Rennes des moments très durs. La nécessité de maintenir l'ordre public et de préserver la sécurité des personnes et des biens nous a contraint à déployer des unités civiles (BAC, SD...) en surplus des unités de forces mobiles (UFM) et des CDIGSP-BST.

Cet engagement d'unités non formées spécifiquement au maintien de l'ordre a été mûrement réfléchi. Il était risqué mais indispensable afin de réaliser des interpellations. Seules les interpellations et la présentation à la justice réduisent d'expérience les violences. Lors de la manifestation interrégionale à

Rennes le 23/02/2019, 29 interpellations ont été effectuées.

Le message que je souhaitais envoyer aux émeutiers était clair. En parallèle, les enquêtes diligentées par la SD sur la base d'un travail de documentation du renseignement territorial, se sont déroulées et se dérouleront encore dans les semaines à venir.

Un certain nombre de casseurs, dont leur leader, vont être amenés à rendre des comptes à la justice. C'est d'ores et déjà un succès pour notre démocratie et pour les valeurs que nous défendons. L'investissement de tous, samedi après samedi a été déterminant. En dépit de blessures en service, vous avez tenu bon. L'emploi de la force a été contenu.

Je pense que nous devrions sortir maintenant de cette crise sans précédent qui nous contraindra à revoir pour l'avenir notre tactique en question de maintien de l'ordre.

À la tête de la DDSP35 depuis fin janvier, je veux vous dire ma reconnaissance et toute mon admiration pour ce que vous avez fait en engageant votre propre sécurité et sans compter vos heures.

À vos côtés dans ces moments, je sais de quoi je parle. Alors à tous : MERCI.

F. ANGELINI



Zoom sur ...

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La prise en compte des violences faites aux femmes à l'hôtel de police de RENNES.

À l'occasion du lancement du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes (www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr) à la fin du mois de novembre 2018, il était utile de présenter le dispositif mis en place au sein de l'hôtel de police de RENNES depuis plusieurs années. Ce dernier se compose de deux éléments essentiels :

– le service de police spécialisé dans le traitement judiciaire des affaires propres à cette thématique et dépendant directement de la sûreté départementale. Le capitaine de police Catherine JAUNATRE (1), chef de la brigade des mœurs et son équipe, sont en charge de ces dossiers. Ils sont également épaulés par les policiers du groupe des violences conjugales, avec à sa tête le B/C Anthony GABLIN (2). Le Capitaine Christine BILLARD (3) est chef de la brigade de protection de la famille et supervise l'ensemble des services.



– le pôle psycho-social est un service spécialisé, composé de trois personnes et situé à l'accueil du commissariat.

~ Le bureau d'aide aux victimes est représenté par un fonctionnaire de Police, Mme Sylvie GEORGES (bureau 130) dont la mission prioritaire consiste à accueillir, écouter, soutenir et renseigner les victimes sur le suivi des plaintes et le parcours d'une procédure. Elle accompagne les victimes d'une manière générale (transmission d'informations au service enquêteur, démarches à effectuer, orientation vers associations, justice, psychologue, intervenante sociale...). Un travail particulier est demandé pour les femmes victimes de violences conjugales. Elle informe par ailleurs les tiers (avocats, notaires, syndicats, assurances...) après accord explicite de l'autorité judiciaire. Elle est notamment en lien avec le Tribunal de Grande

Instance, SOS Victimes... et d'autres partenaires institutionnels.

~ La psychologue clinicienne, Mme Fanny JORDENS, se situe au bureau 132. Elle reçoit le public de l'hôtel de police : toute personne en souffrance, confrontée à une situation difficile ou ayant vécu un événement potentiellement traumatisant. Elle reçoit donc notamment les victimes de violences sexuelles ou sexistes qui lui sont adressées par les services de police avec lesquelles elle travaille au quotidien. Un soutien psychologique est ainsi proposé à ces victimes au sein du commissariat.



~ L'intervenante sociale, Mme Marie GUYOMARD, est présente au bureau 131. Elle dépend de l'ASFAD, association rennaise, qui travaille notamment auprès des femmes victimes de violences conjugales. Bien que détachée, elle est présente à temps plein à l'Hôtel de Police. Elle rencontre principalement les victimes de violences conjugales ou intra-familiales. À l'interface entre les services de Police et les services extérieurs, elle conseille, soutient, informe et oriente vers les partenaires extérieurs.



La plateforme permet à des victimes, d'échanger de manière anonyme ou non, sur des faits passés ou en cours. À la fin de l'entretien, le policier ou gendarme, partie prenante de cet échange, demande à la victime si elle souhaite que les Informations soient transmises aux services compétents. Le pôle psycho-social est alors destinataire des échanges. Conjointement, les services judiciaires peuvent dès lors diligenter une enquête.

ANNEXE 5

Cas concrets : que dois-je faire ?

Je suis : suivie dans la rue, victime d'un exhibitionniste, de violences, de harcèlement moral, de harcèlement téléphonique, d'une agression, d'un accident de la route sur un Campus...

Je suis témoin de ces faits.



**Ayez le
réflexe 17 !**

**Un opérateur prendra en
compte votre demande.**

Il pourra :

- envoyer une patrouille Police-Secours
- vous orienter vers les services compétents et
- vous indiquer la démarche à suivre.



COORDONNÉES DES SERVICES DE POLICE en ILLE-ET-VILAINE

Hôtel de Police

22 boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES 02.99.65.00.22

Commissariats de secteur :

- Centre : 16 rue de Penhoët
02.57.87.10.40

- Sud : 14 bvd Louis Volclair
02.57.87.10.10

- Nord -Villejean : 54 bis cours J.F.
Kennedy
02.57.87.10.30

- Nord - Maurepas : 5 rue des Longs Prés
02.57.87.10.20

- Cesson-Sévigné : place Waltrop, 35510
02.57.87.10.05

Commissariat de Saint-Malo

22 rue du Calvaire, 35400
02.99.20.69.00

Commissariat de secteur Dinard

49 boulevard Féart, 35800
02.57.87.10.25

Commissariat de Fougères

6 place de la République, 35300
02.99.94.17.17



**violences sexuelles
et sexistes**



Puis-je appeler la Police ?

À quel moment dois-je appeler la Police ?

Qui seront mes interlocuteurs ?

Plainte ou main-courante ?

Harcèlement, violences

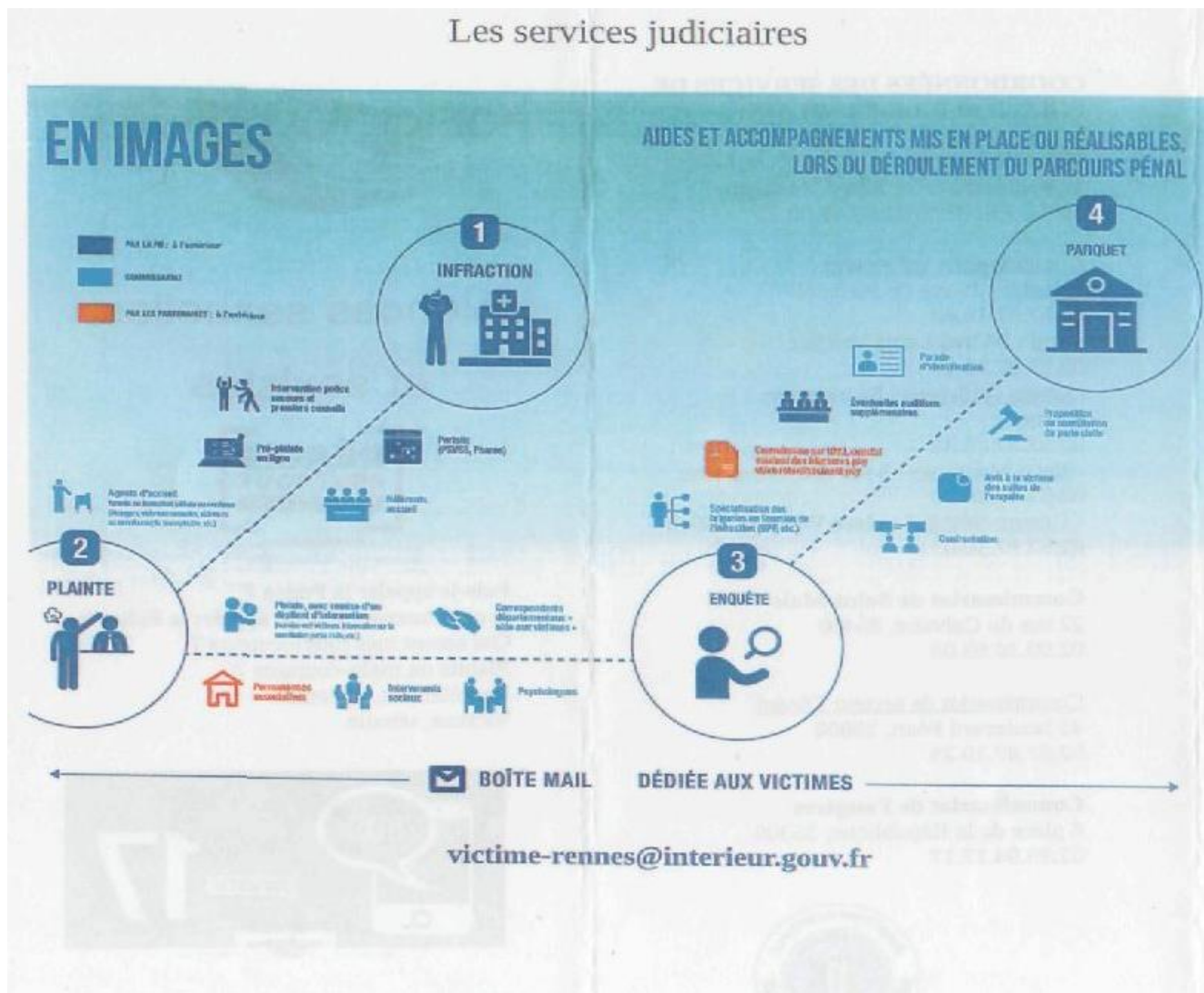
Victime, témoin



Nous apporterons des réponses à vos questions ou interrogations

ANNEXE 5 (suite et fin)

Les services judiciaires



L'accompagnement des victimes au commissariat

Le bureau d'aide aux victimes est représenté par une fonctionnaire de Police. Sa mission prioritaire consiste à renseigner les victimes sur l'état et le parcours de leur procédure. Il répond également aux partenaires après accord de l'autorité judiciaire.

La psychologue reçoit le public suite à une situation émotionnellement difficile et/ou traumatisante. Un soutien psychologique en lien avec l'évènement et une éventuelle procédure leur est ainsi proposé au commissariat.

Une intervenante sociale dépend de l'association ASFAD. Elle rencontre toute personne en difficulté, situation de vulnérabilité ou faisant face à de la violence notamment conjugale ou intra-familiale. Elle conseille, soutient, informe et oriente.

La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes, mise en place en novembre 2018, permet avec l'accord de la personne un suivi judiciaire ou une prise en charge du requérant.

#NePasLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

- Le chat permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, accessible 24h/24, 7j/7, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Quelques exemples de victimes avec le 1011 de police et l'accueil des victimes et l'équipe sociale à l'interieur.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur | Direction nationale de la police | Direction nationale de la gendarmerie

ANNEXE 6

NOMBRE SAISINES	346
COMMISSARIAT	183
Psychologue	7
BAV	6
Accueil	66
GAAP	32
Police Secours et quart	18
Brigade Mineurs	9
GPPV	13
Brigade Mœurs	1
Bureaux Police	13
Autosaisie	11
Autres	7
SERVICES EXTERIEURS	163
Services sociaux	51
Services de soins	7
ASFAD	36
Associations	31
Aide aux Victimes	2
CCAS	1
Bailleurs	2
Autres ISCG	3
L'intéressé	20
Autres ISCG	10

SUITES DONNEES	
Suivies d'actions	257
Simple contact	81
Sans suite	8

ACTIONS ENGAGEES	
Entretiens usagers	366
Echanges partenariats	707
Ecrits professionnel	190
dont IP	3
dont signalement	0

SITUATIONS CONNUES SERVICE SOCIAL	
oui	145
non ou NSP	201
SITUATIONS CONNUES COMMISSARIAT	
oui	158
non ou NSP	188

SECTEURS GEOGRAP	346
RENNES Villejean	17
RENNES Cleunay	40
RENNES Le Blossne	41
RENNES Maurepas	35
RENNES Bréquigny	13
RENNES Autres	92
CESSON	7
CHANTEPIE	7
SAINT JACQUES	16
SAINT GREGOIRE	2
Hors Circo	44
NSP	32

PERSONNES VULNERABLES	
OUI	45
NON	301

CARACTERISTIQUES PERSONNES RENCONTREES						
HOMMES	Moins 18 ans	18-25 ans	26-60 ans	Plus 60 ans	NSP	Total
Victimes	2	0	18	3		24
Mis en cause	0	0	3	0		3
Hors champ pénal	4	3	18	5		31
FEMMES	Moins 18 ans	18-25 ans	26-60 ans	Plus 60 ans		
Victimes	6	31	155	9	19	220
Mis en cause	0	1	8	0	4	13
Hors champ pénal	2	5	34	5	8	54

PROFILS MIS EN CAUSE	
Conjoint/concubin	129
Ex conjoint/concubin	75
Parent	8
Enfant	9
Frère/sœur	1
Collègue / camarade	4
Collègue subalterne	0
Collègue hiérarchique	2
Voisinage	15
Autre tiers identifié	23
Tiers inconnu	4

ANNEXE 6 (suite et fin)

PROBLEMATIQUES VIOLE	256
Physique	152
Verbale/psychologique	209
Sexuelle	32
Materielle	39
Financière, économique	26
Administrative	17

CONTEXTE	256
Sphère privée	234
Sphère professionnelle	2
Sphère scolaire	3
Sphère publique	17

CONTEXTES SPECIFIQUES	
Alcool	28
Stupéfiants	12
Troubles psychiatriques	20
Armes	4
Médicaments	2

59
82

PROBLEMATIQUES HORS VIO	90
Séparation conflictuelle	4
Différends / garde d'enfants)	14
Problème psy	11
Enfant en danger	28
Conflit familial	1
Fugue	0
Conduite addictive	1
Aide aux parents d'enfant délinquant	1
Harcèlement	0
Conflit de voisinage ss violence	2
Détresse sociale	15
Disparition inquiétante	0
Suicide ou tentative	0
Expulsion locative	0
Démarches consécutives à un décès	0
Escroquerie	4
Ivresse manifeste	0
Autre problématique	7

ORIENTATIONS	
CDAS	72
Autres services sociaux	22
Asfad (AdJ ou SEA)	52
AIS/SOS VICTIMES	21
CIDFF	31
UAIR	12
Planning Familial	4
Suivi Police	36
Psychologue commissariat	38
Dépôt de plainte	25
Main courante	21
Hébergement d'urgence (Asfad, 115)	22
Avocat	22
Services de médiation	6
Services aide éducative	4
Procureur	5
ISGISC autre secteur	4
Bailleur	8
CHGR	4
Médecine générale	3
BAV commissariat	5
Autre orientation	40





LES INTERVENANTS SOCIAUX en COMMISSARIAT et GENDARMERIE :

Une place unique et une fonction essentielle face aux violences conjugales

Positionnés en commissariat et gendarmerie, les intervenants sociaux, essentiellement des professionnels du travail social, sont devenus des acteurs essentiels de la lutte contre les violences dans le couple, dont la violence conjugale est souvent la forme la plus destructrice.

Ce contexte d'intervention spécifique offre la possibilité de proposer un soutien, au moment parfois le plus aigüé de la crise, aux personnes concernées.

Leur approche globale permet de proposer une action décloisonnée quelque soit la problématique et la situation sociale des personnes : personnes

isolées ou familles, majeurs ou mineurs, protection des individus, accès aux droits, prévention des actes de délinquance.

En ce sens leurs actions concernent autant les missions de l'Etat que celles des collectivités territoriales.

Les cinq points ci-dessous montrent la plus-value majeure de leur place, leur fonction, leurs compétences dans la lutte contre les violences conjugales et la prise en compte de leurs conséquences.

1

Une intervention de proximité

En temps réel, les ISCG permettent une prise en compte au moment où s'exprime le besoin d'écoute, de soutien, de rompre l'isolement, ce qui constitue un véritable levier d'intervention pour de possibles changements

• Quelle que soit la gravité ou la fréquence des faits de violence, en relais de l'action de la gendarmerie et de la police, l'intervention des ISCG est en proximité des besoins exprimés

• En allant vers les personnes, même les plus isolées, par une mise à disposition au plus près du temps de crise repéré

• En proposant un travail de prévention secondaire lorsque c'est possible et que le contexte le permet un travail auprès de chacun des membres du couple ou du couple lui-même

Cette proximité et éthique d'intervention permettent aux personnes d'exposer ce qu'elles n'osent parfois dire aux autres professionnels.

ANNEXE 7 (suite)

2 Une connaissance approfondie des différentes formes de violence dans le couple : une spécialisation des ISCG

Comprendre ce qui œuvre dans les relations, les spécificités et la nature des violences vécues permet d'agir au mieux.

- Spécialisation du fait de la fréquence et la densité des situations rencontrées.
- Une distinction par une évaluation précise des formes relationnelles de violences, entre conflit et relation de domination, permet de définir un accompagnement et des orientations adaptées aux personnes.
- Un soutien aux professionnels de police, de gendarmerie, de l'action sociale par des actions de sensibilisation, de formation, d'aide à l'évaluation et à l'intervention.

Ces connaissances et spécialisation mises à disposition du public et des professionnels ont un impact majeur sur la possibilité de changement et d'aller vers un arrêt des violences dans les situations rencontrées.

3 Une disponibilité adaptée à chaque situation

Le temps de la rencontre est un moment central pour permettre aux personnes concernées d'envisager une vie sans violence. Cet accompagnement humain et professionnel se fait à partir d'une grande disponibilité :

- dans l'accueil physique : les ISCG évaluent le risque et le danger pour et avec les personnes et définissent ainsi les situations à prendre en compte en priorité. Ils adaptent sans cesse leur emploi du temps et leurs actes en fonction.
- dans la qualité d'écoute proposée en centrant

leur attention sur le ressenti et ce qui fait problème à la personne

- dans la durée, la fréquence d'intervention et d'accompagnement nécessaires à la mise en place d'actions médico socio judiciaires définies avec la personne

Répondant au premier des besoins, celui d'être écouté et compris au moment le plus propice, les ISCG offrent ainsi de véritables perspectives de changement pour briser le cercle des violences.

4

Une relation hors contrainte

Créer un contexte relationnel de rencontre sans danger pour la personne en garantissant le secret des échanges et le non jugement permet l'émergence de la parole et l'expression des réalités vécues. Les ISCG proposent :

- Des entretiens à partir de la libre adhésion des personnes qui ont la possibilité de refuser ou de cesser l'accompagnement proposé.
- Une posture professionnelle permettant un échange en toute sécurité, sans jugement pour dépasser la honte et la culpabilité ressentie par les personnes vivant des violences.
- Une posture rassurante et valorisante sur les compétences notamment concernant la situation de leurs enfants. Leurs permettre

ainsi de limiter le danger ressenti à ce sujet et parler de ce qu'elles n'osent évoquer à d'autres professionnels.

- Aux personnes de rester maître de leur situation : accompagnement au dépôt de plainte si c'est leur projet, si désir de retrait de plainte elles peuvent l'évoquer et réfléchir aux effets possibles sans pression.
- Un accompagnement à la recherche de soutien en dehors de toute procédure judiciaire ou de contrainte si la personne ne désire pas déposer une plainte, main courante ou renseignement judiciaire.

Cette posture éthique dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte permet de garantir à la personne la possibilité de décider et choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

5

Une éthique et déontologie de la relation

Accueillir vraiment une personne, c'est voir au-delà de l'infraction ou du passage à l'acte. Les intervenants sociaux, professionnels de l'évaluation globale et de la relation d'aide, le font tous les jours, ils proposent ainsi :

- une intervention sociale professionnelle qualifiée, référée à une déontologie et des principes éthiques.
- une intervention fondée sur les valeurs du travail social : le respect de l'égalité, de la valeur et de la dignité de tous.
- des réponses qualifiées centrées sur les besoins des personnes avec leur accord, sur le développement de leur potentiel, de leurs capacités d'agir dans le respect de leur temporalité

Ce cadre de réponses est constitutif d'une véritable relation d'aide pour intervenir dans les situations de crise et de violence tout en prenant en compte les souffrances parfois extrêmes et des vies bouleversées

Les ISCG co-construisent ainsi avec la personne des projets d'aller vers un mieux-être en prenant en compte la globalité de sa situation.

ANNEXE 7 (suite et fin)

Conclusion

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent aussi un rôle majeur à trois niveaux :

Après des personnes dont ils amplifient les capacités et connaissances, notamment pour l'accès à leurs droits et leurs mises en œuvre.

En favorisant une meilleure connaissance et prise en compte de la problématique des violences au sein du couple par les différents professionnels, modifiant ainsi leurs représentations sur ces situations.

En participant aux logiques de réseau sur les territoires, facilitant le recensement et la remontée des besoins sur un territoire, permettant le développement de réponses innovantes.

Ce dispositif national positionne ces professionnels à une place unique en permettant un travail irremplaçable et complémentaire de celui développé par les policiers et gendarmes, les associations d'aide aux victimes et aux auteurs de violences, les psychologues en commissariat et les services sociaux et de santé.

Ce sont ces professionnels que soutient au quotidien l'ANISCG, afin de maintenir ce haut niveau de qualité dans les réponses apportées aux personnes confrontées à la violence conjugale.

Document réalisé à partir des échanges lors des réunions régionales du premier semestre 2018 animées par l'ANISCG avec des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie des régions Centre, Normandie, Est, Nord, Sud-Est et Sud-Ouest, ainsi que les référents régionaux de l'ANISCG.

Il peut être utilisé en citant la source « intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie : une place unique et une fonction essentielle face aux violences conjugales, ANISCG, novembre 2018 ».

Il est téléchargeable sur la page Documentation de notre site (<http://www.aniscg.org/fr/pages/documentation-6.html>).



- Janvier 2019 -

Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie

Pour plus d'informations : www.aniscg.org

 www.facebook.com/ANISCGofficiel/

VOTRE CONTACT ANISCG

Laurent PUECH, chargé de mission

contact@aniscg.org

06 50 55 20 60



L'INTERVENTION SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE UN ATOUT POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'ANISCG accompagne le développement de ce dispositif innovant et complémentaire d'autres formes d'action sociale.

UN DISPOSITIF EN PROGRESSION

Plus de 240 postes sont déjà créés. Ils s'inscrivent dans la conjugaison de volontés locales et d'une volonté nationale inscrite dans plusieurs programmes : programme 2 de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, IV^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016, convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015, du 27 septembre 2013. Tous préconisent la consolidation des effectifs d'intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie.

UN INTÉRÊT UNANIMEMENT RECONNU

Dès qu'ils existent, ces postes montrent rapidement leur intérêt tant pour le public que pour les partenaires des intervenants sociaux (policiers, gendarmes, travailleurs sociaux). Quant aux professionnels qui travaillent pour un conseil départemental, 97 % se disent satisfaits ou très satisfaits de leur fonction. (Source : Etat des lieux du dispositif, FORS – Recherche sociale, 2012)

DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS POUR ÉVALUER DES SITUATIONS SENSIBLES

Le cadre de référence privilégie les professionnels du travail social de niveau III. On retrouve ainsi principalement des assistants sociaux (55 %), des éducateurs spécialisés (14 %) et des Conseillers en Economie Sociale et Familiale (5 %) (Source : Etat des lieux du dispositif, FORS – Recherche sociale, 2012).

UNE AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE CLAIREMENT DÉSIGNÉE

Le cadre de référence impose que l'autorité hiérarchique reste l'employeur. Cela garantit que l'intervention sociale reste une démarche d'action sociale s'inscrivant dans des missions relevant de ce champ. Cela limite les risques de confusion des rôles entre intervenants sociaux et forces de police ou gendarmerie. Le cadre de référence interdit aussi toute action se situant dans le cadre d'une instruction ou enquête, ainsi que toute coercition dans l'accompagnement : la libre-adhésion du public est une condition de l'accompagnement social à partir de ces postes.

DES PUBLICS ACCESSIBLES UNIQUEMENT VIA CES POSTES

Un travail sur des situations inconnues des services sociaux de secteur dans près de 50 % des cas. C'est un résultat étonnant et régulièrement constaté qui montre que dans de nombreuses situations, le public et le service social ne sont pas en contact alors que les besoins des personnes le nécessiteraient. Ces postes sont donc la possibilité unique d'un contact.

UNE POSSIBILITÉ D'INTERVENIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Le public est rencontré généralement dans un temps de crise ou consécutif à une crise. Cela permet de travailler au moment où se reconfigurent des choix de vie et où les besoins des enfants comme de leurs parents sont particulièrement saillants. Le respect de la libre-adhésion du public, condition prévue par le Cadre de référence de 2006, constitue une garantie pour une relation de confiance.

ANNEXE 8 (suite et fin)

UNE ARTICULATION NOUVELLE ENTRE SERVICES SOCIAUX ET POLICE/GENDARMERIE

Dans le respect des déontologies et cadres respectifs de chacun, ces postes facilitent les complémentarités et articulations quand elles sont nécessaires. Ils aident à modifier les représentations des uns et des autres. Situés essentiellement à l'intérieur des commissariats et gendarmeries, ils offrent une qualité incomparable de relation avec les services sociaux.

DES PARTENAIRES SOCIAUX D'ABORD DANS LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les « travailleurs sociaux des Conseils Généraux sont les partenaires privilégiés. Les collaborations avec les assistants sociaux de secteur s'exercent dans 94 % des cas et avec les services de protection de l'enfance à plus de 90 %. » (Source ; Guide Promouvoir et développer les intervenants sociaux en commissariats de police et unités de gendarmerie, Secrétariat Général du CIPD, juin 2014)

UN INVESTISSEMENT QUI ÉVITE DES COÛTS IMPORTANTS

En commissariat ou gendarmerie, l'intervenant social est au plus près de familles dans les moments de crise. Cela facilite une intervention en amont, un travail qui peut s'enclencher sans qu'il soit nécessaire d'engager le dispositif consécutif à une information préoccupante. De plus, par la fréquence des situations de crise, notamment au sein des couples, qu'il rencontre, l'ISCG est un acteur ressource pour l'ensemble de l'institution départementale.

Ces postes sont des investissements qui évitent de nombreux coûts*.

* Le coût moyen d'une information préoccupante est évalué par l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) entre 850 et 1 700 euros selon les départements (Source : Alain Grevot, L'évaluation ne peut faire l'impasse d'une analyse des coûts. Le Journal de l'Action Sociale, janvier-février 2012, page 11)

DES DOCUMENTS-RESSOURCES

Retrouvez sur notre site www.aniscg.org tous les documents pour mieux connaître le dispositif, son intérêt, son cadre de référence, les études réalisées.

UN CO-FINANCEMENT DES POSTES

L'engagement de l'Etat sur ces postes s'inscrit dans la durée et se traduit matériellement. La mobilisation du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance permet un co-financement du poste dans des proportions variables selon les secteurs et les institutions mobilisées. Cette participation du FIPD va jusqu'à 50% dans certains départements.

L'ANISCG À VOS CÔTÉS

Du projet de création jusqu'au lancement du poste,
Dans l'accompagnement du professionnel et de son institution.
N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou un projet !
Nos contacts : 06 50 55 20 60 – contact@aniscg.org
Notre site : www.aniscg.org

ANNEXE 9

Encadrer des ISCG ?

Chaque fois que vous êtes interrogé(e) sur le sujet



Contenu

Contraintes et bénéfices de l'éloignement ISCG/cadre	3
Les trois niveaux possibles d'actions des cadres.....	4
A - Les liens avec l'ISCG	4
Entretien le lien sans attendre le problème.	4
Organiser une forme de proximité géographique.	4
Disponibilité et souplesse + rendez-vous organisés, avec une régularité planifiée : sécurise et oblige à penser la rencontre.....	4
Donner à l'ISCG la possibilité de (re)venir travailler dans l'institution employeur. Fournir un « port d'attache » ou une place où l'IS peut se replier si besoin.....	5
Nourrir le sentiment d'appartenance par diffusion des informations internes.....	5
Associer l'IS à des moments sélectionnés pour la pertinence des échanges et/ou leur thématique	5
Favoriser la participation de l'ISCG à des informations ou formations, reconnaissance d'une fonction et de savoirs spécifiques.	5
Favoriser leur présence auprès de leurs collègues du service pour garder le contact, mesurer les contextes de travail réciproque entre pairs (ISCG/secteur par exemple).....	5
Être garant de l'autonomie de l'ISCG, en référence souple.....	5
Assumer sa position hiérarchique : avoir un pouvoir sur.....	6
Autorité fonctionnelle et autorité hiérarchique : champs respectifs	6
B - Rôle en interne : faire connaître et reconnaître le poste.....	6
Légitimer en interne la position professionnelle et le travail de l'IS.....	6
Protéger de la « surexploitation-surexposition ».....	7
Trouver l'articulation pertinente avec les services centraux/rattachement à la bonne direction .	7
Valoriser le travail réalisé.....	7
Sensibiliser direction/administrateurs/élus aux enjeux, rappeler l'existence, décrire la fonction.	7
Garant du portage institutionnel en mobilisant la hiérarchie interne.....	7
Être à l'initiative pour que le « copil » puisse être institué.....	7
Conseiller la direction pour l'approche stratégique avec la force accueillante	7
C - Rôle envers l'institution accueillante	8
Montrer la présence, que l'ISCG n'est pas seul ni isolé	8
Interface pour protéger les ISCG.....	8
Rencontrer directement le référent fonctionnel, accompagné du ou accompagner de la direction si besoin pour rappeler les conditions nécessaires de l'exercice de l'IS	8
Comprendre l'organisation hiérarchique police/gendarmerie pour symétrie des formes.....	8
Partenariat : prendre sa place, affirmer sa place, représenter son institution.....	8

Dans le cadre des manifestations pour l'élimination des violences faites aux femmes organisées par la Ville de Rennes autour du 25 novembre 2019, l'Asfad a l'honneur de vous inviter à une conférence suivie d'une table ronde et d'échanges avec le public.

LA PEUR DERRIÈRE L'ÉCRAN : LES FEMMES FACE À LA CYBERVIOLENCE

Mardi 26 novembre 2019

de 14 h à 17 h

Maison des associations - RENNES (Métro Charles-de-Gaulle)

avec la participation de :

Justine Caurant, journaliste, animatrice de la rencontre ;

Aude Ventejoux, Docteure en psychologie, psychologue clinicienne, conférencière ;

Karine Gosselin, policière formatrice en prévention ;

une représentante de SOS victimes ;

Virginie Thoby et Élodie Rondin, professionnelles de l'Asfad.

L'après-midi se terminera par un moment convivial pour poursuivre les échanges autour d'une collation.

Conférence, table ronde, échanges



Asfad
Association

www.asfad.fr

© Desafine/Dreavain - R25 Rennes E2020083
Imprimé par les ateliers - Merci de ne pas jeter sur la voie publique